

Informations Pass Vaccinal

Suite à l'évolution des mesures sanitaires gouvernementales, face à l'épidémie de Covid-19, nous vous informons qu'à compter de ce jour (24 janvier 2022), **le Pass Vaccinal est désormais obligatoire pour toutes les personnes de 16 ans et plus** dans notre établissement.

Pour être valide, ce Pass Vaccinal doit comporter l'une des attestations suivantes (format papier ou numérique) :

- **Certificat de vaccination complète** : pour les plus de 18 ans, 3ème dose de rappel dans un délais de 7 mois après la deuxième injection pour conserver un Pass Vaccinal valide. Pour les moins de 18 ans, la 3ème dose de rappel n'est pas obligatoire.
- *Une dérogation permettant d'utiliser un certificat de test négatif de moins de 24h dans le cadre du « Pass Vaccinal » sera possible jusqu'au 15 février pour les personnes ayant reçu leur première dose de vaccin d'ici là, dans l'attente de leur deuxième dose.*
- **Certificat de rétablissement du Covid** : de plus de 11 jours et moins de six mois.

Jeunes de 12 à 15 ans :

- **Un test négatif PCR/Antigénique/Autotest (réalisé sous la supervision d'un pharmacien) de moins de 24h est suffisant.**

Enfants de moins de 12 ans :

- **Aucune contrainte**

A compter du 15 février 2022 :

- **Le délai maximum pour l'injection de la 3ème dose de rappel sera réduit à 4 mois pour conserver la validité du Pass Vaccinal.**
- **La durée de validité du certificat de rétablissement passera de 6 à 4 mois.**

Les personnes n'étant pas en mesure de présenter l'une de ces trois attestations à leur arrivée dans le centre spirituel ne pourront pas être acceptées au sein de notre établissement.

Le port du masque est obligatoire dans l'ensemble des bâtiments

Nous vous remercions de votre compréhension.